

Fidèle aux valeurs du mutualisme (entraide et solidarité), qui est une spécificité sociale française (partagée par la Belgique et un peu par l'Allemagne), dont les plus profondes racines sont originellement militaires et peuvent remonter à la phalange grecque, la rédaction de THEATRUM BELLI diffuse le discours du ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian prononcé hier dans le cadre des troisièmes assises internationales de la coopération et du mutualisme qui se sont déroulées à Rennes.

Madame le maire,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs, chers amis,

Je suis très heureux d'être avec vous ce matin pour ouvrir ces troisièmes assises internationales de la coopération et du mutualisme.

Vous m'avez sollicité pour parler du lien entre la Défense et le mutualisme. Je tenais à venir vous saluer, à la fois pour vous dire l'importance que j'attache aux nobles principes qui vous rassemblent – la coopération, la solidarité, le mutualisme –, mais aussi pour partager avec vous la vision que j'ai de ces valeurs, dans le monde si particulier de la Défense nationale.

J'ai la chance de connaître de l'intérieur notre communauté de défense depuis de nombreuses années. Député, j'ai notamment siégé à la commission de la défense de l'Assemblée nationale pendant plus de vingt ans, et j'ai l'honneur, depuis bientôt trois ans et demi, d'occuper les fonctions de ministre de la défense. Je connais donc bien ce monde de la défense, qui est, au-delà de son importance vitale pour notre pays, si attachant dans l'engagement qu'il porte et les valeurs qu'il véhicule.

Ces valeurs sont connues. Ce sont le courage, le dévouement, le dépassement de soi, le respect, l'esprit de fraternité... Autant de valeurs, intimement liées à nos armées, qui sont au fondement de notre citoyenneté. Et c'est ce qui explique d'ailleurs que notre Défense soit régulièrement sollicitée à ce titre, comme elle l'a été récemment encore pour expérimenter un service militaire volontaire.

Au cœur de ces valeurs, il est une qui semble plus universelle mais qui singularise là encore la communauté de défense. Je veux parler de la solidarité.

Cette valeur constitue d'abord la clé de voûte de l'esprit de corps et d'équipage, celle qui unit les hommes et les femmes lorsqu'ils partent en mission. Elle trouve d'ailleurs son prolongement dans la société civile, par l'engagement de la réserve citoyenne ou opérationnelle.

Elle crée ainsi, d'une manière globale et forte, un véritable sentiment d'appartenance. Mais l'enjeu est bien plus grand encore. On ne dira jamais assez les spécificités du métier militaire – qui est beaucoup plus qu'un métier.

La vocation des armes exige d'abord un mode de vie particulier. Elle commande en effet une disponibilité en tout temps, une mobilité en tout lieu. Elle appelle surtout un engagement, « jusqu'au sacrifice suprême ». L'engagement militaire est ainsi autre chose qu'un contrat de travail, c'est un contrat de vie. Un contrat qui engage non seulement le ou la militaire, mais aussi toute sa famille et ses proches.

Devant ces spécificités, lourdes de contraintes et de risques, l'expression de notre solidarité est le premier devoir que nous avons à l'égard de nos soldats. C'est la tâche du ministère de la Défense et c'est un devoir extrêmement concret. Cela passe en premier lieu par la prise en compte de cette dimension familiale dans tous les événements de la vie du militaire. Depuis son logement, sa rémunération, l'accompagnement de sa famille en cas de mobilité, le soutien à sa famille lorsqu'il ou elle est envoyé en opération, et bien sûr, la prise en charge de ses proches lorsqu'il arrive qu'il paie son engagement de sa vie.

Cette solidarité s'inscrit aussi dans la durée. Elle reste acquise à nos anciens. Elle s'élargit par ailleurs à nos personnels civils, pénétrés des mêmes valeurs que les soldats, engagés dans un même objectif, celui de garantir la sécurité de la France à travers sa défense.

La communauté de défense est ainsi un ensemble large et divers, uni et solidaire, qui réunit militaires d'active et personnels civils de la défense, familles, retraités, anciens combattants, et réservistes, dans un même engagement pour la Nation. La Défense, c'est ainsi une grande famille où, je le redis, l'entraide, la solidarité, la coopération, se vivent au quotidien.

C'est pourquoi le dialogue social et la concertation militaire sont si importants. Conduits de manière apaisée et constructive, ils participent de cette nécessité d'écoute et de prise en compte des besoins de la communauté de défense dans une approche du bas vers le haut.

C'est pourquoi, également, de nombreux dispositifs trouvent leurs racines dans ces valeurs, et les font vivre pour tous ceux qui en ont le besoin. Ils sont le fait de l'institution elle-même mais aussi d'initiatives individuelles et collectives, qui sont largement encouragées par le ministère. Certains acteurs sont présents ici.

Je pense d'abord à l'œuvre de la caisse nationale militaire de sécurité sociale, la CNMSS, en matière de solidarité, de prévention et de santé, notamment dans le domaine de l'aide aux personnes : aide à la mère de famille en cas de maladie ou de grossesse, aide-ménagère aux personnes âgées ou aux familles, secours alloués aux personnes en difficultés pour régler les dépenses de santé. C'est une réponse institutionnelle à la nécessité de créer, autour de la communauté de défense, un espace d'entraide et de secours mutuel. Mais la CNMSS intervient également, et peut-être d'abord, dans la prise en charge de nos blessés. Le ministère a ainsi conclu une convention avec elle, pour garantir les soins médicaux gratuits, et permettre l'appareillage de prothèses de nouvelle génération. La caisse a par ailleurs mis en place le dossier unique du blessé, une plateforme qui simplifie considérablement le suivi, par les blessés eux-mêmes et leurs familles, du chemin qui les attend. C'est, une fois de plus, l'expression d'une juste solidarité, celle de la Nation à laquelle ces hommes et ces femmes ont tant donné.

Je pense aussi à la solidarité dans l'action sociale, et au concept-même « d'ayants droits » au

regard de l'action sociale de la défense, qui dépasse les seuls administrés. Elles visent à anticiper les difficultés des ressortissants du ministère, à privilégier leur équilibre personnel, familial et professionnel, en particulier pour ceux qui sont les plus exposés. Je me permets d'y insister : ces dispositifs concernent tant les militaires que les civils, les retraités et les familles. Je citerai ainsi l'action remarquable de la Cellule d'aide à l'emploi du conjoint (CAEC), qui n'a passé pas moins de 53 conventions avec des entreprises.

Les fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique s'inscrivent dans la même logique. Ils sont l'expression de la solidarité des militaires entre eux à travers une cotisation prélevée sur la solde. Ces fonds interviennent en cas de « coups durs » dans l'exercice du métier, à travers le paiement d'allocations à la famille du militaire en cas de décès, mais aussi au militaire lui-même lorsqu'il est blessé en service ou en opérations.

Le ministère a également veillé, à faire bénéficier cette communauté au sens large d'une complémentaire santé. Il participe, par un versement de solidarité, au financement de ces offres référencées de « mutuelle santé pour tous » et il veille tout particulièrement à l'évolution du monde de la mutualité, en souhaitant voir préservés ses spécificités et sa cohérence, en toute indépendance, dans l'intérêt des militaires, qui sont le bien commun de notre pays.

Il faut également souligner le rôle crucial que joue le tissu d'associations à caractère social qui entourent la communauté de défense. Ces associations, créées et animées par des personnels, familles de personnels ou anciens personnels de la Défense, mènent des actions complémentaires vis-à-vis de celles qui sont développées dans le cadre de l'action sociale institutionnelle. De la sorte, elles apportent aux personnels civils et militaires ainsi qu'à leurs familles, un accompagnement, un soutien moral, administratif ou financier, qui est toujours bienvenu.

Les actions de ces associations permettent de répondre à l'urgence de certaines situations, comme en cas de décès lors d'une opération. Il leur arrive de suivre certaines familles pendant plusieurs années en finançant, par exemple, des bourses aux orphelins ou en aidant les personnes âgées. Elles permettent aussi, grâce aux activités sportives et culturelles qu'elles proposent, de favoriser la cohésion de la communauté de défense, un élément important du moral du soldat.

Ces associations viennent aussi régulièrement au soutien des projets du ministère pour encourager la solidarité et l'entraide au sein du monde de la Défense.

J'ai inscrit au cœur de mon action la promotion de ces principes. Cela a donné lieu à toute une série de mesures concrètes. Je ne les citerai pas toutes mais je voudrais simplement en évoquer quelques-unes.

Je pense d'abord au don de jours de permissions. Depuis le mois de mai dernier, un militaire peut, sur sa demande, renoncer anonymement et sans contrepartie à une partie de ses permissions non prises pour en faire bénéficier un autre agent public, si celui-ci est parent d'un enfant gravement malade ou victime d'un accident. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que, sans attendre l'entrée en vigueur de cette nouvelle réglementation, l'ensemble des militaires d'une base aérienne m'a demandé de la mettre en œuvre, au secours d'un de leur

collègue dont l'enfant était gravement malade. J'ai bien sûr accédé à cette demande, que j'ai saluée. Mais je précise que cet élan spontané ne m'a pas surpris, tant il est naturel dans notre communauté de défense.

Je pense également aux importants efforts menés dans le domaine de l'accompagnement des blessés de guerre et de leurs familles. Les cellules d'aides aux blessés de chacune des trois armées, sont des structures remarquables, armées de personnels militaires et civils exceptionnels. Ils accompagnent chaque blessé depuis l'hôpital jusqu'à la reconstruction physique et la construction de son nouveau projet de vie, avec le concours du service de santé des armées et, dans une organisation de plus en plus intégrée et performante, de toute l'administration du ministère.

La construction d'une maison des familles du blessé au sein de l'hôpital militaire de Percy est un autre exemple de cette attention portée à nos blessés et à leur famille pendant cette difficile - et parfois longue - phase de reconstruction. Cette maison des blessés, qui permet notamment la gratuité du séjour des familles, est elle-même le fruit d'une solidarité puisque de nombreuses associations (Terre fraternité, Solidarité défense, le Bleu de France, l'association nationale des femmes de militaires) ont rendu ce projet possible aux côtés du ministère et des armées.

Ces cellules d'aide que j'évoquais il y a un instant, en lien avec l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre et l'ensemble des services du ministère, accompagnent aussi les familles endeuillées, dans la durée - preuve que la solidarité de défense s'inscrit dans le temps. Je veux profiter de ce témoignage pour rendre hommage à tous ceux qui œuvrent au quotidien au service de nos blessés et des familles durement frappées par le sacrifice de l'un des leurs.

Plus largement, les valeurs de cohésion, de solidarité, de communauté sous-tendent chacune des politiques que j'ai mises en œuvre au ministère de la défense.

Je voudrais ainsi vous dire un mot de la politique des sports pour tous que j'ai engagée. Développer le sport à la Défense, c'est d'abord contribuer à l'excellence opérationnelle de nos armées, mais c'est aussi les ouvrir un peu plus à la société civile. De façon concrète, j'ai souhaité le développement d'actions sportives locales entre les armées, les collectivités territoriales et les fédérations sportives, pour favoriser ainsi la promotion du sport pour tous et la diffusion de ces valeurs, celles des armées, auprès de toutes les couches de la société.

Je souhaiterais également citer le plan « Égalité des chances », qui s'adresse particulièrement à la jeunesse. L'insertion professionnelle et la diversification sociale sont pour moi et pour le ministère une préoccupation permanente. Chaque année, ce sont plus de 20 000 jeunes qui sont recrutés - la plupart sans diplôme ou faiblement qualifiés -, faisant de la Défense le premier recruteur public en France mais aussi un promoteur incontournable de la diversité et un formidable ascenseur social. Ce plan « Égalité des chances », fondé sur l'éducation et la promotion sociale, encourage ce mouvement. Ses actions sont trop nombreuses pour que je les cite toutes. Je voudrais simplement vous dire, à titre d'exemple, que 15% des places dans les six lycées de la Défense, soit 360 places, sont désormais réservées pour des boursiers de l'enseignement secondaire qui n'étaient pas éligibles auparavant à ces établissements. Dans le

même esprit, 400 lycéens issus d'une vingtaine de lycées sont parrainés chaque année par des élèves officiers ou ingénieurs des grandes écoles de la Défense, dans le cadre d'un tutorat. Vous me permettrez encore de citer nos 172 réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté, dont la mission est de répandre l'esprit de défense et de citoyenneté dans les quartiers prioritaires. Je ne peux malheureusement pas être exhaustif sur ce plan qui me tient très à cœur et qui est majeur pour notre pays.

Il nous faut, sans relâche, poursuivre les efforts engagés. Il reste encore des progrès à faire dans plusieurs domaines, mais les résultats que nous obtenons grâce à ces nombreux dispositifs sont un encouragement important. Voilà la conviction que je souhaitais partager avec vous aujourd'hui : la Défense est un formidable terrain de solidarité et de mutualisme. A l'heure où ces principes connaissent une nouvelle jeunesse, je crois que la communauté de défense offre un bel exemple de ce qu'il est possible d'accomplir dans ce domaine.

Je vous remercie.